AVANTAGES.

Tous coux qui s'abonnent au Messager de Sainte-Anne ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander. Pour avoir part à ces avantages, il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

AVIS

HORAIRE DES OFFICES AU SANCTUAIRE.

Dimanches et fêtes d'obligation: - Grand'messe: 9½ hrs. . . . en hiver 93hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne : 2 hrs.

Jours ouvriers:—Dernière messe; en été 7½ hrs. en hiver. 8 hrs. Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandations chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours d'indul gence).

TARIF.

Offrande de cierges pour être brûlés devant la relique de cainte Anne: 10 centins par cierge.

... Lampe alluriée devant la relique de sainte Anne : 50 centins pour une neuvaine: \$1.50 pour un mois; \$15.00 pour une année Cette lampe est à l'huile d'olive.

Honoraires des messes : Gra. d'messe \$3.00. Messes-basses 50 etc.

Acquittées dans le sanctuaire autant que faire se peut.

OPSERVATIONS.

Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins tous les jours, depuis l'Angelus du matin jusqu'à l'Angelus du soir; et on peut véné rer la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse ^la demande au chapelain.

Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont

faites suivant le désir exprimé.

On cet invité instamment à signuer par écrit les grâces obteauca par l'intercession de sainte Anne.